



## Arrêté du Maire

**Ville de Veauche**  
**Occupation Du Domaine Public**  
**Arrêté de police**

**Objet :** Arrêté temporaire circulation alternée manuellement chemin du Maupas 42340 Veauche, pour des travaux de branchement sur réseaux eaux usées et eau potable.

**Le Maire de la Commune de VEAUCHE,**

**Vu** le code de la route 1<sup>ère</sup> partie et notamment l'Article L 411-1, L 325-1 et suivants, R 325-1 et suivants et R 417-10 relatifs à la réglementation de la circulation, R411-25, R 411-8.

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales – Articles L 2122-24, L 2212-1, L 2213-1, L 2213-2

**Vu** la demande le 07 Juillet 2025 formulée par Monsieur BAYLE Raphaël responsable chez BAYLE TP 1344 Route de Craintilleux 42210 L'Hôpital-le-Grand

**☎ 04/77/94/75/33.**

**Considérant** qu'il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la réglementation de la circulation et la sécurité publique

### Arrêté

**Article 1<sup>er</sup> :** Afin de permettre le bon déroulement des travaux ; Branchement sur réseaux eaux usées et eau potable

Circulation alternée manuellement du 15 au 19 chemin du Maupas 42340 Veauche

**Du Jeudi 24 Juillet 2025 7h00 au Vendredi 25 Juillet 2025 17h00**

**Article 2 :** La signalisation et les déviations nécessaires à l'application des présentes décisions se feront par la mise en place de panneaux adéquats par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services et la Police Municipale sont chargées chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur BAYLE Raphaël
- La Police Municipale de Veauche

**Le Maire**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- certifie que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait en Mairie de Veauche,  
Le 08/07/2025  
Pour le Maire, **Gérard DUBOIS**

